

CPJEPS « AAVQ »

Certificat Professionnel de la jeunesse de l'Education populaire et du sport

Mention

Animateur d'activités et de vie quotidienne dans toute structure de loisirs et d'animation socioculturelle

SIRET : 778 599 258 000 36

N° agrément de l'organisme : 262 100 893 21

RNCP : 39927 - Date d'échéance de l'enregistrement : 29-11-2029

Organismes certificateurs : Ministère des sports et des jeux olympiques et paralympiques

FORMACODE : 44067

Pour tous renseignements, contactez le service administratif de l'UR Francas BFC à Quétigny au :

03 80 30 17 18

formation@francas-bfc.fr

Le CPJEPS (Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport) sanctionne une formation de niveau 3 (niveau CAP/BEP) dans le secteur d'intervention de la jeunesse et de l'éducation populaire.

Le CPJEPS atteste l'acquisition d'une qualification dans l'exercice d'une activité professionnelle en responsabilité à finalité éducative ou sociale, dans les domaines d'activités physiques, sportives, socio-éducatives ou culturelles.

L'animateur titulaire du diplôme doit, au terme de sa formation, être capable de :

- Préparer et conduire en sécurité des activités éducatives en direction de groupes au sein d'une structure proposant des activités de loisirs et d'animation socioculturelle
- Organiser et animer en sécurité la vie quotidienne de groupe au sein de lieux d'accueil proposant des activités de loisirs et d'animation socioculturelle
- Participer au fonctionnement d'une structure organisant des loisirs et des activités d'animation socioculturelle

Date du JO/BO	Référence au JO/BO
29/11/2024	Arrêté du 9 novembre 2024 portant création de la mention « animateur d'activités et de vie quotidienne dans toute structure de loisirs et d'animation socioculturelle » du certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport

Présentation de la formation	3
1. Les dates et la durée de la formation	3
2. Les informations collectives	3
3. Les lieux de la formation	3
4. Le financement.....	3
5. Accessibilité de la formation aux personnes à besoins spécifiques.....	4
6. La description du métier	4
a. Emplois visés :	4
b. Entreprises et structures concernées :.....	4
c. Statut et situations fonctionnelles	4
d. Autonomie et responsabilité.....	4
e. Evolution de carrière	4
Conditions d'inscription.....	5
1. Date limite d'inscription.....	5
2. Conditions pour candidater	5
3. Equivalences et validations partielles possibles	6
Déroulement de la formation.....	7
1. Le dispositif de formation par blocs de compétences	7
a. Le calendrier prévisionnel des certifications.....	7
b. Le référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation.....	8
c. Les caractéristiques du dispositif par Bloc	9
d. L'évaluation dans une formation par Bloc de compétences.....	9
e. Déroulement des épreuves d'évaluation certificatives	10
Les contenus de la formation.....	13
Les formateurs	14
Le calendrier de la formation	15
La formation aux Francas.....	16
1. Une formation individualisée	16
2. Une formation en alternance.....	16
3. Le tuteur	16
a. Les fonctions du tuteur :	16
b. L'accompagnement des tuteurs.....	16
c. Calendrier des réunions de tuteurs.....	16
d. La qualification du tuteur	17
4. Les moyens pédagogiques	17
a. Les équipements et les moyens matériels :	17
b. Les moyens humains :	17
Présentation des Francas.....	18

Présentation de la formation



- La formation est organisée dans le cadre du programme régional de formation.
- Le public destinataire sont des demandeurs d'emploi.
- La session est toutefois également ouverte aux salariés et aux contrats d'apprentissage.

Le diplôme CPJEPS a été modifié par Arrêté du 9 novembre 2024 portant création de la mention « animateur d'activités et de vie quotidienne dans toute structure de loisirs et d'animation socioculturelle » du certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, ceci dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle. Il est aujourd'hui organisé en 3 blocs de compétences.

La formation CPJEPS AAVQ (certificat professionnel de la jeunesse de l'Education Populaire et du sport, spécialité loisirs tous publics), est de niveau CAP/BEP, elle vise à former des animateurs professionnels pouvant intervenir auprès de tous publics. Il s'agit d'une formation de niveau 3. Cette formation se déroule en 7 mois en alternance. Le CPJEPS AAVQ est une formation de 850 heures dont 462 heures en centre de formation, 388 heures en entreprise. L'alternance est une modalité pédagogique qui concourt à l'atteinte des objectifs.

Les stagiaires peuvent déjà avoir eu une expérience sur des postes d'animateurs ou débiter dans l'animation.

Cette formation en alternance met en relation la théorie et la pratique. Elle s'appuie sur les projets personnels des candidats, sur leurs réalités professionnelles et sur les besoins des employeurs.

La formation dispose de 16 places maximum.

1. Les dates et la durée de la formation

<u>Durée :</u>	35 heures de positionnement 455 heures de formation théorique (positionnement inclus) 395 heures de formation en entreprise
<u>Sélection :</u>	3 au 4 septembre 2025 selon convocation individuelle
<u>Positionnement :</u>	15 au 19 septembre 2025
<u>Formation :</u>	22 septembre 2025 au 3 avril 2026

2. Les informations collectives

- **Vendredi 16 mai - lundi 2 juin - jeudi 19 juin 2025 de 13h30 à 16h30**
- **Jeudi 3 juillet - jeudi 28 août 2025 de 10h00 à 12h00**

Nous contacter pour vous inscrire

3. Les lieux de la formation

La formation se déroule à **la salle La Grenette – Place de la Halle – 39200 SAINT-CLAUDE**

4. Le financement

8 places réservées et financées par le Conseil Régional BFC sous réserve de remplir les conditions :

- Avoir son projet de formation validé par son conseiller France Travail, Cap emploi ou mission locale qui inscrit le candidat à une réunion d'information collective
- Participer à la réunion d'information collective
- Participer à la sélection et être retenu(e) par l'organisme de formation à son issue

8 places réservées aux salariés ou aux non salariés hors demandeur d'emploi

Financement personnel

Projet de transition professionnelle

Plan de développement des compétences de l'entreprise

Le Dispositif « Pro A » (être en CDI ou CUI)

Le contrat de professionnalisation

Le Compte Personnel de Formation (CPF)

Le contrat d'apprentissage

Financements non exhaustifs donnés à titre indicatif

5. Accessibilité de la formation aux personnes à besoins spécifiques

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap. La référente handicap à contacter au sein des Francas BFC est Virginie GRILLOT, Déléguée Fédérale en région BFC en charge du pôle formation professionnelle. Elle est chargée d'informer, d'orienter et d'accompagner les personnes en situation de handicap.

6. La description du métier

L'animateur d'activités et de vie quotidienne exerce son activité professionnelle, en référence avec le projet de la structure qui l'emploie et dans le cadre d'une équipe.

Il accueille différents publics en concourant notamment aux démarches de développement durable, d'éducation à la citoyenneté et de prévention des maltraitances.

Il conçoit et anime des temps de vie quotidienne et des activités éducatives, dans différents lieux d'accueil, en direction d'un groupe, en utilisant des activités relevant de trois grands domaines : activités d'expression, activités physiques, activités scientifiques et techniques, dans la limite des cadres réglementaires.

Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge.

Il évalue ses actions d'animation et en rend compte.

a. Emplois visés :

L'emploi repère visé est celui d'un animateur d'activités et de vie quotidienne.

Il se situe principalement dans les accueils collectifs de mineurs (accueils périscolaires, accueils de loisirs, séjours de vacances). Il peut aussi se situer dans toute structure organisant des loisirs et des activités d'animation socioculturelle. Principaux types d'emplois visés :

animateur enfance- jeunesse ; en accueil de loisirs ; en accueil de loisirs périscolaires ; en séjours de vacances ; socioculturel.

b. Entreprises et structures concernées :

Les activités s'exercent dans le cadre de structures relevant du secteur public (collectivités territoriales et établissements publics) et du secteur privé (associations, structures commerciales, etc.).

c. Statut et situations fonctionnelles

L'animateur d'activités et de vie quotidienne peut relever de différents de statuts : salarié du secteur public ou privé. L'activité professionnelle est exercée par des femmes et des hommes travaillant à temps plein ou à temps partiel, en dehors du temps scolaire durant les périodes de vacances scolaires (extrascolaire), mais aussi dans tous les temps périscolaires.

Ces professionnels sont également amenés à intervenir selon des horaires liés aux temps de loisirs (en soirée, en week-end, etc.). Ils travaillent majoritairement au sein d'une équipe.

d. Autonomie et responsabilité

L'animateur d'activités et de vie quotidienne exerce sous la responsabilité fonctionnelle d'un référent, principalement titulaire d'un diplôme professionnel de niveau 4 minimum dans le champ de l'animation, du sport, de l'éducation ou du travail social, qui prescrit, valide et contrôle son action.

Il est autonome dans les temps d'encadrement des activités qu'il anime ; ses activités s'inscrivent dans le projet de la structure.

e. Evolution de carrière

Les évolutions possibles sont liées à l'organisation de la structure, au niveau de responsabilité et aux compétences acquises. L'animateur peut évoluer vers :

- un domaine d'activité technique ;
- une spécialisation sur l'accueil et l'encadrement d'un public ;
- la direction d'accueil collectif de mineurs.

L'animateur d'activités et de vie quotidienne peut évoluer vers des fonctions d'animateur en charge d'un projet d'animation et se former, ou obtenir par la voie de la VAE s'il possède l'expérience et les compétences requises, vers un diplôme de niveau 4, BPJEPS spécialité « animateur » mention « loisirs tout public » ou d'autres mentions lui permettant d'exercer des activités en autonomie et / ou de diriger un accueil collectif de mineurs. Le détenteur du CPJEPS AAVQ peut aussi se présenter au concours de la fonction publique territoriale d'adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe. La possession de son diplôme de niveau 3 lui permettant l'accès à ce concours.

Conditions d'inscription

1. Date limite d'inscription

Les dossiers d'inscription doivent parvenir complets au plus tard pour le : **1er septembre 2025**

2. Conditions pour candidater

Pour pouvoir intégrer la formation, le candidat doit :

1) Être âgé(e) de 16 ans minimum

(Le candidat non majeur ne pourra toutefois intégrer la formation que dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou d'une place financée par la Région)

2) Satisfaire aux épreuves de sélection

3) Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :

- a minima, le certificat de compétences de l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou équivalent ;
- le certificat de sauveteur secouriste du travail » (SST) assorti de la validation de la formation « maintien-actualisation des compétences obligatoires » (MAC), le cas échéant ;

4) Répondre aux exigences préalables à la mise en situation professionnelle en cours de formation, soit

✓ Être capable de prendre en charge en sécurité un groupe lors d'une activité éducative et socioculturelle

En sont dispensés les personnes titulaires de l'une des certifications suivantes :

- le brevet d'aptitudes aux fonctions d'animateur (BAFA) ;
- le certificat d'aptitude professionnelle « petite enfance » (CAP PE) ;
- le certificat d'aptitude professionnelle « accompagnant éducatif de la petite enfance » (CAP AEPE) ;
- le certificat de qualification professionnelle animateur périscolaire (CQP AP) ;
- l'un des certificats de qualification professionnelle (CQP) ou titre à finalité professionnelle ou diplôme inscrits à l'annexe II-I du code du sport ;
- le diplôme d'Etat accompagnement éducatif et social (DEAES) ;
- le brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien de la jeunesse et des sports (BAPAAT)
- une note de 10 ou plus à l'épreuve de mise en situation professionnelle d'un examen du BAPAAT, en cours de validité telle que définie à l'article 10 de l'arrêté du 19 janvier 1993 modifié relatif à l'organisation et aux conditions de préparation et de délivrance du brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien de la jeunesse et des sports (validité de 3 ans à la date d'entrée en formation au BAPAAT du candidat).

5) Avoir effectué sa Journée d'appel ou le faire avant l'entrée en formation (pour les moins de 25 ans)

3. Equivalences et validations partielles possibles

La personne titulaire de l'une des certifications mentionnées dans la colonne de gauche du tableau figurant ci-après obtient les unités capitalisables du CPJEPS mention « animateur d'activités et de vie quotidienne » suivantes :

	EPMSP (*)	BC(*) 1	BC2	BC3
UC(*)1 du CPJEPS (**) mention animateur d'activités et de vie quotidienne	X			X
UC2 du CPJEPS mention animateur d'activités et de vie quotidienne	X		X	

	EPMSP (*)	BC(*) 1	BC2	BC3
UC3 et UC4 du CPJEPS mention animateur d'activités et de vie quotidienne	X	X		
UC3 ou UC4 du CPJEPS mention animateur d'activités et de vie quotidienne	X	Allègement de formation(***)		
Toute qualification inscrite à l'annexe II-1 du code du sport ou aux arrêtés dits de droits acquis	X			
BC 1 (RNCP36481BC01) et BC 4 (RNCP36481BC04) du CQP(*) animateur périscolaire RNCP36481	X			X
BC 3 (RNCP36481BC03) du CQP animateur périscolaire RNCP36481 et titulaire de l'un des certificats relatifs au secourisme mentionnés au a) de l'article 4	X	Allègement de formation (***) et dispense de production du document écrit. Pour la mise en situation professionnelle le candidat choisit la séance d'animation sur laquelle il est évalué. L'entretien s'appuie sur cette séance.		
BAFA(*) ou BAFD(*)	X uniquement le b)			
BAFA ou BAFD justifiant de 168 heures minimum d'animation effectuées après l'obtention de celui-ci.	X uniquement le b)		Allègement de formation (***) et dispense de production du document écrit. Pour la présentation orale, le candidat présente l'action de son choix.	

(*) EPMSP : exigences préalables à la mise en situation professionnelle

(*) UC : unité capitalisable

(*) BC : bloc de compétences

(*) CPJEPS : certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport

(*) CQP : certificat de qualification professionnelle

(*) BAFA : brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur

(*) BAFD : brevet d'aptitude aux fonctions de directeur.

(**) Le CPJEPS mention « animateur d'activités et de vie quotidienne » - RNCP 32369 est réputé équivalent au CPJEPS mention « animateur d'activités et de vie quotidienne dans toute structure de loisirs et d'animation socioculturelle », il ne sera pas délivré de parchemin correspondant.

(***) Les allègements de formation précisés dans le tableau sont établis lors du positionnement et ne présagent pas des allègements qui pourraient être obtenus au titre du parcours personnel du candidat.

Déroulement de la formation

1. Le dispositif de formation par blocs de compétences

Ce diplôme est structuré en 3 blocs de compétences :

BLOC 1 : Préparer et conduire en sécurité des activités éducatives en direction de groupes au sein d'une structure proposant des activités de loisirs et d'animation socio culturelle

BLOC 2 : Organiser et animer en sécurité la vie quotidienne de groupe au sein de lieux d'accueil proposant des activités de loisirs et 'animation socioculturelle

BLOC 3 : Participer au fonctionnement d'une structure organisant des loisirs et des activités d'animation socioculturelle.



Qu'est-ce qu'un Bloc de compétence ?

Le bloc de compétences est **une partie d'un diplôme. C'est un ensemble homogène et cohérent de compétences contribuant à l'exercice autonome d'une activité professionnelle et pouvant être évaluées et validée**. Il est donc possible de valider qu'un seul bloc de compétence qui est reconnu comme une certification. **Cependant pour obtenir le CPJEPS il est nécessaire de valider les 3 Blocs.**

a. Le calendrier prévisionnel des certifications

Calendrier des certifications				
	1er passage		2ème passage	
	Dépôt dossier	Certification	Dépôt dossier	Certification
BLOC 3	12 décembre 2025	09 janvier 2026	18 février 2026	23 mars 2026
BLOC 2	22 décembre 2025	09 janvier 2026	18 février 2026	23 mars 2026
BLOC 1	5 février 2026	entre le 23 et le 27 février 2026	13 mars 2026	entre le 1 et le 3 avril 2026

b. Le référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation

L'animateur CPJEPS AAVQ assume aujourd'hui 3 grands actes professionnels :



BLOC1 : L'ANIMATEUR PREPARE ET CONDUIT DES ACTIVITES EDUCATIVES EN DIRECTION DE GROUPE AU SEIN D'UNE STRUCTURE PROPOSANT DES ACTIVITES DE LOSIRS ET D'ANIMATION SOCIOCULTURELLE ;

Il prépare des séances d'activités s'inscrivant dans le projet d'animation de la structure.

Il choisit une activité adaptée aux publics en mobilisant différents domaines d'activités (expression, activités physique, activités scientifiques et techniques) afin de favoriser la participation de tous

Il définit le contenu d'une séance d'activités s'inscrivant dans le champ de l'éducation populaire et du projet de la structure en choisissant des méthodes, techniques et outils, adaptés aux publics afin d'assurer le bon déroulement de la séance.

Il conduit des séances d'activités s'inscrivant dans le projet de la structure

Il anime en sécurité des séances d'activités auprès de groupes en maîtrisant des techniques nécessaires à l'activité proposée afin d'encourager la participation des publics notamment ceux en situation de handicap

Il évalue des séances d'activités s'inscrivant dans le projet de la structure

Il réalise un bilan des séances d'activités en s'appuyant sur des outils d'évaluation afin d'apporter des améliorations à ses futures séances d'activités



BLOC 2 : L'ANIMATEUR ORGANISE ET ANIME EN SECURITE LA VIE QUOTIDIENNE DE GROUPE AU SEIN DE LIEUX D'ACCUEIL PROPOSANT DES ACTIVITES DE LOISIRS ET D'ANIMATION SOCIOCULTURELLE

Il organise la vie quotidienne au sein d'une structure organisant des loisirs et des activités d'animation socioculturelle

Il aménage les temps de vie quotidienne dans un cadre sécurisant en tenant compte des besoins des publics, notamment en situation de handicap, afin de favoriser leur autonomie

Il anime la vie quotidienne dans différents lieux d'accueil de groupes

Il encadre un groupe, en sécurité, dans les temps de vie quotidienne en adaptant ses interventions aux lieux et aux publics afin de favoriser l'apprentissage du vivre ensemble dans le respect de chacun



BLOC 3 : L'ANIMATEUR PARTICIPE AU FONCTIONNEMENT D'UNE STRUCTURE ORGANISANT DES LOISIRS ET DES ACTIVITES D'ANIMATION SOCIOCULTURELLE

Il s'intègre au projet de la structure organisant des loisirs et des activités d'animation socioculturelle

Il identifie sa place et les différents acteurs de son environnement professionnel et/ou de sa structure afin de participer au fonctionnement de celle-ci

Il agit au sein d'une équipe de professionnels et/ou bénévoles en proposant des activités en vue de contribuer au projet de la structure

Il accueille et informe des publics sur les différentes activités de la structure organisant des loisirs et des activités d'animation socioculturelle

Il accueille les publics au sein de la structure en adaptant sa communication à leurs caractéristiques, notamment les publics en situation de handicap, afin de les accompagner dans la découverte d'activités diversifiées

c. Les caractéristiques du dispositif par Bloc

Les BC sont indépendants les uns des autres ; ils peuvent être obtenus séparément. Ils sont capitalisables, c'est-à-dire qu'ils s'ajoutent.

Le diplôme est délivré lorsque tous les BC qui le constituent sont obtenus. Un stagiaire qui n'aurait pas obtenu à l'issue de la formation tous les BC et donc le diplôme, conserve le bénéfice de ceux qui lui ont été délivrés. Il lui est possible d'obtenir les BC manquants en se réinscrivant en formation.

Lorsqu'un stagiaire maîtrise, dès l'entrée en formation, les contenus relatifs à un BC, il peut ne pas avoir à suivre les séquences de formation correspondantes.

Les durées de formation peuvent donc être adaptées en fonction des pré-acquis identifiés dans le cadre du positionnement mais également suite à une **Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), une validation d'acquis d'académique**. Ainsi,

Les formations en BC sont individualisées en fonction des acquis antérieurs des stagiaires.

d. L'évaluation dans une formation par Bloc de compétences

Les évaluations sont organisées en vue de délivrer les BC. Il s'agit de vérifier que les comportements définis par les objectifs pédagogiques sont maîtrisés.

C'est le centre de formation qui a la charge de concevoir et mettre en œuvre les situations d'évaluation certificatives.

Cependant la décision de validation ou de non validation appartient au jury régional de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES).

Les situations d'évaluation sont administrées et évaluées par des membres de l'équipe pédagogique ou par des commissions qui comprennent des professionnels du métier.

L'alternance est une modalité pédagogique qui concourt à l'atteinte des objectifs, ainsi **le tuteur fait partie de l'équipe pédagogique et est donc amené à participer, administrer et évaluer des situations d'évaluation agréées par le jury de la DRAJES. Des temps de préparation sont prévus en formation pour chaque certification.**

Les épreuves certificatives sont évaluées dans les conditions prévues à l'article A. 212-26 du code du sport.

Les blocs de compétences (BC) constitutifs de la mention « animateur d'activités et de vie quotidienne dans toute structure de loisirs et d'animation socioculturelle » du certificat professionnel, de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (CPJEPS) sont attribués selon le référentiel de certification et dont l'acquisition est contrôlée par les épreuves certificatives suivantes :

BLOC1 : l'animateur prépare et conduit des activités éducatives en direction de groupe au sein d'une structure proposant des activités de loisirs et d'animation socioculturelle ;

Cette épreuve certificative se compose des modalités suivantes :

Production d'un document

Dans les conditions fixées par le recteur d'académie, le candidat transmet un document personnel écrit comprenant trois préparations de séances d'activités, une pour chacun des domaines choisis (expression, activités physiques et activités scientifiques et techniques...) pour un groupe de quatre personnes au minimum.

Chaque préparation de séance d'activités comporte les objectifs de la séance, le public visé, le déroulement, les méthodes d'animation prévues, les moyens nécessaires, la gestion des différents temps envisagés et les outils d'évaluation.



Conduite d'une séance d'activités

Le jour de l'épreuve, le candidat conduit la séance d'activités de son choix, issue du document écrit personnel susmentionné, avec un groupe de quatre personnes au minimum et pendant une durée comprise entre trente minutes au minimum et soixante minutes au maximum, en fonction des caractéristiques du public.

- Entretien d'une durée de trente minutes au maximum comprenant :
- un temps de bilan effectué par le candidat, suite à la séance qu'il vient d'animer ;
- un temps de questionnements et d'échanges avec le candidat conduit par les évaluateurs à partir du document écrit personnel susmentionné et portant notamment sur :
 - le déroulement de la séance ;
 - l'atteinte des objectifs fixés et l'évaluation de la séance ;
 - la démarche et la méthode mise en œuvre ;
 - l'animation du groupe et la participation de chacun de ses membres ;
 - les modifications ou variantes que le candidat propose ;
 - le bilan de séance.

L'échange avec les évaluateurs permet également de vérifier la capacité du candidat à adopter une démarche inclusive des différents publics lors de la préparation et la conduite des activités éducatives qu'il propose.

BLOC 2 : l'animateur organise et anime en sécurité la vie quotidienne de groupes au sein de lieux d'accueil proposant des activités de loisirs et d'animation socioculturelle

Cette épreuve certificative se compose des modalités suivantes :

Production d'un document :

Dans les conditions fixées par le recteur de région académique, le candidat transmet un document écrit personnel présentant deux actions d'animation de vie quotidienne encadrées dans sa structure d'alternance (trois pages au maximum par action hors annexes).

Chaque action présentée comporte les éléments suivants :

- une synthèse du contexte de l'action de vie quotidienne ;
- une description des modalités d'encadrement, des aménagements effectués pour les temps de vie quotidienne ou les temps transitionnels choisis tels que : accueil, temps de devoirs, temps calmes, repas, déplacements, fin des activités jusqu'au départ, etc. ;
- une analyse synthétique : aléas et difficultés rencontrés, points positifs, points de faiblesse, éventuelles adaptations effectuées, évolutions proposées.

Le candidat peut insérer en annexe de cette partie, des photos, des schémas, ou tout autre document qu'il jugera utile.



Entretien d'une durée de trente minutes au maximum qui comprend :

une présentation orale par le candidat d'une des deux actions présentées dans le document écrit personnel susmentionné, choisie par les évaluateurs. Le choix de l'action est annoncé au candidat au début de l'entretien. Cette présentation a une durée de dix minutes au maximum.

un temps de questionnements et d'échanges avec les évaluateurs, à partir de la présentation orale et du document écrit personnel du candidat. L'échange avec les évaluateurs permet également de vérifier la capacité du candidat à adopter une démarche inclusive des différents publics dans la préparation et la conduite des activités éducatives qu'il propose.

BLOC 3 : l'animateur participe au fonctionnement d'une structure organisant des loisirs et des activités d'animation socioculturelle

Cette épreuve certificative se compose des modalités suivantes :

Production d'un document

Dans les conditions fixées par le recteur de région académique, le candidat transmet un document écrit personnel de cinq pages au maximum hors annexes portant sur sa structure, son fonctionnement et sa contribution au fonctionnement de celle-ci.

Ce document comporte :

- la présentation de la structure et de son environnement, en identifiant notamment trois acteurs au minimum et en précisant leurs actions et leur rôle ;
- la présentation du projet de la structure ;
- la présentation de l'équipe pédagogique avec laquelle il a travaillé ;
- la présentation de sa place et de son action dans la structure.

Ce document est complété d'une annexe présentant :

- deux exemples d'activités qu'il a proposées dans le respect des procédures de travail établies par la structure ;
- deux exemples de supports de communication interne ou externe qu'il a produit afin d'accueillir et d'informer les publics sur les différentes activités de la structure.

Le candidat peut également insérer en annexe, des schémas, des photos ou tout autre document qu'il juge utile.



Entretien d'une durée de trente minutes au maximum comprenant :

une présentation orale par le candidat à l'aide du support numérique de son choix, de la structure et de son projet, de l'équipe et de sa place au sein de celle-ci. Cette présentation a une durée de dix minutes au maximum ; un temps de questionnements et d'échanges avec les évaluateurs à partir de la présentation orale et du document écrit personnel du candidat.

Les contenus de la formation

Approche sociologique des publics

Développement de l'enfant (besoins et capacité du public)

Le public en situation de handicap

Les méthodes pédagogiques + La notion de progression/Cycle d'animation

Le jeu l'activité ludique

La notion de participation ; enjeux éducatifs, les démarches de participation, les outils de participation

Histoire de l'enfance : de l'apparition de la notion d'enfance à l'enfance/l'adolescence/la jeunesse

Histoire de l'animation et de l'éducation populaire

La famille, les familles et la protection des mineurs

Définition Education, pédagogie et courants pédagogiques

Sensibilisation aux valeurs, principes et textes fondateurs de la République

"Protection des mineurs : code de l'action sociale et des familles, code de l'éducation, réglementation en ACM, réglementation inclusion & responsabilité civile et pénale "

Les ressources de la structure

Préparation et animation d'un cycle d'activités avec une progression pédagogique par domaine

Les différents niveaux de projets (du projet pédagogique au projet d'enfants)

De la préparation à l'évaluation du projet d'activités et méthode d'élaboration d'une séance d'activité

Activités physiques et Respect des cadres réglementaires et des conditions de sécurité

Activités d'expression et Respect des cadres réglementaires et des conditions de sécurité

Activités scientifiques et techniques et Respect des cadres réglementaires et des conditions de sécurité

Découverte et pratique des activités dans le cadre du programme action éducative locale Francas (découverte et parcours éducatif et culturel)

Animer des ateliers web radio

Jouer l'Europe

Jouer autour du patrimoine

Activités d'animation au développement durable

Convention internationale des droits de l'enfants

Sensibilisation à l'éducation aux médias

Animer des activités interculturelles

Projet collectif : animation en structure

Animer la Laïcité

De la préparation à l'évaluation du projet d'activités et méthode d'élaboration d'une séance d'activité

Analyse de la pratique / auto évaluation

Finalités éducatives des temps de vie quotidienne et fonction des différents temps

Aménagement des espaces, du matériel pour accueillir, orienter, informer les publics et construire une relation de qualité avec les publics

Les temps de repas

Les temps transitionnels

Rythme de vie des publics

Vie intime / vie publique

Bien être /bienveillance/Douce violence /maltraitance

Relation à l'autorité (règles, punition, sanction)

La participation des publics dans les temps de vie quotidienne

Gestion de conflit d'enfants

Fonctions d'accueil, d'information et d'orientation...

Les publics à besoin particulier

Les discriminations

Violence, harcèlement sexiste et sexuel

La vie des groupes, favoriser et maintenir la cohésion des groupes

Cadre d'emploi : statut juridique des employeurs, contrat de travail, fiche de poste, les statuts salariés et bénévoles, droit du travail cadre juridique

Typologie des structures d'accueil (finalités éducatives et pédagogique, fonctionnement/organisation/ protocole, procédure, usage)

Focus sur le centre de loisirs éducatifs : projets/missions/fonctionnement

"Alliance éducative complémentarité avec l'école "

La notion d'équipe et les interactions avec l'équipe dans les relations fonctionnelles et hiérarchiques & les différents professionnels du champ d'activité (rôle, fonction, interdisciplinarité)

Les réunions d'équipes

Principes de base de la communication (communication verbale et non verbale) - écoute active

Les écrits professionnels

Types et fonction des outils de communication

Les pratiques numériques (bureautique, tableur, diaporama)

Les formateurs

Le suivi de la formation du stagiaire est assuré par :

- le tuteur
- l'équipe de formation des Francas Bourgogne Franche-Comté :
 - Virginie GRILLOT : Déléguée Fédérale en région BFC
Niveau d'intervention de 3 à 6
DEJEPS Mention Développement de projets territoires et réseaux / MASTER CCRF
 - Sophie CARRON : Chargée de mission de la formation
Niveau d'intervention de 3 à 6
Maîtrise Lettres modernes et Français langues étrangères
 - Ghislaine SASZASCK : Animatrice départementale des Francas du Jura - référente CPJEPS
Niveau d'intervention 3
- d'autres intervenants occasionnels professionnels du métier

Le calendrier de la formation

Semaine	Périodes	Dates	Volume horaire
Positionnement	Positionnement	15 au 19 septembre 2025	35
Centre	S1	22 au 26 septembre 2025	35
Centre	S2	29 septembre au 3 octobre 2025	35
Structure	S3	6 au 10 octobre 2025	30
Centre	S4	13 au 17 octobre 2025	35
Structure	S5	20 au 24 octobre 2025	30
Structure	S6	27 au 31 octobre 2025	31
Centre	S7	3 au 7 novembre 2025	35
Centre	S8	le 10 novembre puis du 12 au 14 novembre 2005	28
Structure	S9	17 au 21 novembre 2025	30
Structure	S10	24 au 28 novembre 2025	30
Centre	S11	1 au 5 décembre 2025	35
Structure	S12	du 8 au 12 décembre 2025	30
Centre	S13	15 au 19 décembre 2025	35
Centre	S14	22 et 23 décembre 2025	14
Congés	Congés	24 décembre 2024 au 2 janvier 2025	
Centre	S15	5 au 9 janvier 2026	30,5
Structure	S16	12 au 16 janvier 2026	30
Structure	S17	19 au 23 janvier 2026	30
Centre	S18	26 au 30 janvier 2026	34
Centre	S19	2 au 6 février 2026	35
Structure 9	S20	9 au 13 février 2026	35
Structure 10	S21	16 au 20 février 2026	35
Structure 10	S22	23 au 27 février 2026	30
Centre	S23	2 au 6 mars 2026	32,5
Structure 10	S24	9 au 13 mars 2026	30
Congés	Congés	16 au 20 mars 2026	
Centre	S25	23 au 27 mars 2026	30
Centre	S26	le 30 mars 2026	6
Structure 10	S27	31 mars au 3 avril 2026	24

La formation aux Francas

1. Une formation individualisée

Un parcours de formation individuel est défini pour chaque stagiaire en fonction de ses acquis à l'entrée en formation. Un individu qui maîtrise les éléments constitutifs d'un BC (ou pré-acquis) sera dispensé des temps de formation correspondants. Ainsi,

Les durées de formation peuvent varier d'un individu à l'autre.

2. Une formation en alternance

Le CPJEPS est une formation en alternance de **850 heures** réparties sur 7 mois **en centre de formation** et sur le lieu et sur le lieu d'emploi. Le stagiaire aura à expérimenter sur sa structure ce qu'il a appris en formation et inversement.

3. Le tuteur

Ce type de formation suppose l'identification au sein de la structure d'un tuteur chargé d'accompagner le stagiaire tout au long de la formation.

Le tuteur est un membre à part entière de l'équipe pédagogique

a. Les fonctions du tuteur :

Permettre au stagiaire de s'intégrer dans sa structure :

- Faciliter la compréhension de la culture de l'organisation et du milieu professionnel
- Faciliter les contacts avec les acteurs de la structure, ses partenaires, son environnement
- Faciliter l'appropriation de l'emploi
- En relation avec le maître de stage et le coordinateur de la formation, concevoir et mettre en place un dispositif de construction et d'évaluation des compétences
- Transmettre des connaissances, des méthodes, des outils,
- Evaluer la progression du stagiaire dans la structure
- Assurer la liaison avec l'organisme de formation.

b. L'accompagnement des tuteurs

- Une journée de réunion en début de formation afin de présenter :
 - ☐ le dispositif BC
 - ☐ l'organisation de la formation : ruban pédagogique et de certification, le rôle de l'alternance
 - ☐ les outils d'alternance
 - ☐ les dispositions à prendre pour :
 - faciliter le déroulement de la formation,
 - permettre l'organisation des évaluations sur sites
 - le dispositif de suivi individuel et d'accompagnement des structures
- Une journée de réunion à mi-parcours
- Une visite sur site
- Des contacts téléphoniques et des visites si nécessaire
- 1/2 journée de bilan collectif en fin de formation

c. Calendrier des réunions de tuteurs

Réunion 1	Jeudi 2 octobre 2025
Réunion 2	Lundi 15 décembre 2025
Réunion 3 & bilan final	Lundi 30 mars 2026
Visites structures	entre le 17 et 28 novembre 2025

d. La qualification du tuteur

Il doit satisfaire à l'une ou l'autre des conditions suivantes :

Être titulaire d'un diplôme de même niveau (niveau 3) ou avec au minimum 3 ans d'expérience de la fonction et être en capacité d'accompagner le stagiaire dans sa formation (en transmettant au stagiaire toutes les informations et analyses nécessaires à la bonne réalisation du développement de ses compétences...)

4. Les moyens pédagogiques

a. Les équipements et les moyens matériels :

Les temps de formation sont organisés à **la salle La Grenette – Place de la Halle – 39200 SAINT-CLAUDE**

Les **Francas du Jura** mettent à disposition des stagiaires

- de la documentation
- un ordinateur portable (prêt pour les stagiaires non équipés)
- un vidéo projecteur
- du matériel audiovisuel et numérique

Dans le cadre de la formation professionnelle, l'association des FRANCAS met à disposition :

- Une malle pédagogique pour les activités d'expression (jeux dramatiques, marionnettes, expression corporelle)
- Une malle pédagogique pour les activités physiques et ludiques
- Une malle pédagogique pour les activités manuelles, scientifiques
- Une malle pédagogique pour les activités environnementales
- Une malle de papèterie, petit matériel fongible

Ces différentes malles sont constituées d'une documentation (fichier de jeux « Viens Jouer ») et de matériel permettant la réalisation d'activités du domaine concerné.

Les employeurs sont aussi mobilisés pour organiser des visites dans leurs locaux.

b. Les moyens humains :

- Nathalie MATA : Assistante administrative du pôle formation
- Virginie GRILLOT : Déléguée Fédérale en région BFC
- Sophie CARRON : Chargée de mission formation CPJEPS
- Ghislaine SASZASCK : Animatrice départementale des Francas du Jura - référente CPJEPS

Présentation des Francas



Une fédération et un mouvement

Association d'éducation populaire créée en 1944, Fédération nationale laïque de structures et d'activités éducatives, sociales et culturelles, reconnue d'utilité publique, Mouvement d'éducation, complémentaire de l'enseignement public, les FRANCAS ont :

Un champ d'action : l'action éducative dans le temps libre des enfants et des adolescents, les accueils éducatifs, les projets éducatifs de territoire et les projets locaux d'éducation ;

Un champ de revendication et de mobilisation : l'éducation dans une perspective ainsi globalement définie « rendre l'Homme et le citoyen le plus libre et le plus responsable possible dans la société la plus démocratique possible. »

Les Francas agissent avec les acteurs locaux de l'action éducative et accompagnent au quotidien les responsables locaux et associatifs de l'action éducative, notamment dans les différentes fonctions qu'ils ont à mettre en œuvre.

Les Francas sont ainsi à la fois une association d'Education Populaire fondée sur des valeurs humanistes, reconnue par l'Etat et les pouvoirs publics, une fédération nationale structurée en 12 Unions Régionales et 82 Associations Départementales agissant pour l'accès de tous à des loisirs éducatifs de qualité et à une citoyenneté active, et un mouvement laïque et indépendant. Ils travaillent en liaison avec une centaine d'organisations non gouvernementales présentes dans plus de 50 pays.

Ils interviennent dans plusieurs domaines :

- ✓ Le conseil et l'accompagnement en développement des politiques éducatives locales,
- ✓ Le soutien à la vie et à l'initiative associative ;
- ✓ L'action éducative par l'aide à la définition et la mise en œuvre de projets et/ou d'activités, et par la production d'outils pédagogiques, techniques, d'innovations en matière éducative mais aussi par la gestion en propre d'activités éducatives locales ;
- ✓ Les relations internationales par des échanges avec un réseau de partenaires internationaux ;
- ✓ La formation et la qualification des acteurs éducatifs, des professionnels et responsables associatifs.

Organisation fédérale de la formation

Si la formation est une compétence de niveau national aux Francas, la responsabilité de sa mise en œuvre relève du regroupement des associations départementales au sein de l'Union Régionale¹, elle-même déclarée et enregistrée organisme de formation. Notre conception précédemment évoquée, inscrit la formation au cœur du projet politique, de l'action et de la vie quotidienne de nos associations départementales.

Espace de construction d'actions et de projets collectifs, la formation nourrit l'action éducative locale conduite par des organisateurs locaux et se nourrit de celle-ci dans un rapport construit entre théorie et pratique.

¹ Responsabilités portées par les associations départementales et territoriales dans les territoires ultramarins

Les Francas de Bourgogne Franche-Comté : l'Union Régionale.

Les Francas en Bourgogne Franche-Comté sont membres de la Fédération Nationale des Francas, fédération laïque de structures et d'activités dont la vocation est éducative, sociale et culturelle. Mouvement d'éducation populaire, ils agissent pour l'accès de tous à des loisirs de qualité.

Constitués de 9 entités :

- ✓ 8 Associations Départementales (une dans chaque département de la région Bourgogne Franche-Comté) ;
- ✓ 1 Union Régionale des Francas de Bourgogne Franche-Comté.

Le centre de formation existe depuis 1992. Il a été initialement déclaré par l'Union Régionale des Francas de Bourgogne auprès de la Préfecture.

La structure est pilotée par une double direction. Une Déléguée Nationale Chargée du projet fédéral en Région (DNCR) et une autre chargée des formations volontaires, bénévoles et professionnelles en région (DNF). Les deux sont salariées de la Fédération Nationale des Francas.

Le pôle formation compte 8 personnes :

- ✓ 2 DNF ; Déléguée Nationale Formation de la Fédération Nationale Francas BFC
- ✓ 2 chargés de mission ;
- ✓ 1 formateur
- ✓ 1 assistante administrative ;
- ✓ 1 comptable
- ✓ 1 référente de formation CPJEPS salariée des Francas de la Nièvre et mise à disposition pour l'Union Régionale des Francas BFC

C'est l'Union Régionale des Francas de Bourgogne Franche-Comté qui est reconnue et habilitée « organisme de formation ». A ce jour elle est organisatrice de :

- ✓ La formation et la qualification des animateurs occasionnels par l'offre et l'organisation de stages BAFA et BAFD ;
- ✓ La formation des professionnels de l'animation par l'offre et l'organisation de :
- ✓ La formation diplômante :
 - Le CQP « Animateur Périscolaire » depuis 2011 ;
 - Le CPJEPS « Animateur d'Activités et de Vie Quotidienne » depuis 2019 ;
 - Le BPJEPS « Loisirs Tous Publics » depuis 2004 ;
 - Le DEJEPS en partenariat avec le CREPS et l'IRTESS et coordination de ce dispositif depuis 2009 ;
 - Le DES JEPS en partenariat avec le CREPS depuis 2018.
- ✓ La formation continue :
 - En direction des acteurs éducatifs associatifs ou de collectivités territoriales (méthodes pédagogiques, gestion de la vie quotidienne, pratiques éducatives, vie associative etc.)

Les Francas ont été particulièrement sollicités pour la mise en place de modules de formation et d'accompagnement de territoire suite à la réforme des rythmes scolaires.

Pour les Francas, la formation est le vecteur de la transmission et du partage des valeurs, des conceptions, des pratiques et des démarches éducatives et pédagogiques. Elle doit permettre à chaque individu de se situer dans le

rôle qu'il souhaite assumer, de situer son rôle dans l'environnement éducatif. Au-delà des rôles auxquels elle prépare, la formation participe à la construction et à l'émancipation de l'individu. Espace de mobilisation, elle ouvre aux individus des perspectives d'engagement vers d'autres rôles, vers d'autres engagements éducatifs. Espace de construction d'actions et de projets collectifs, la formation nourrit l'action éducative locale conduite par les organisateurs locaux et se nourrit de celle-ci dans un rapport construit entre théorie et pratique.

La formation est au service des domaines d'interventions développés par les Francas sur l'ensemble du territoire régional :

- Conseil en développement des politiques éducatives locales : étude diagnostique, élaboration de projets enfance-jeunesse, aide au pilotage et à l'évaluation ;
- Rénovation de centres de loisirs en lien aux réalités locales et aux besoins des enfants et des jeunes ;
- Animation : aide à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets, d'activités ;
- Actions dans le domaine des loisirs quotidiens et de proximité : mises en place d'animations, en relation avec les partenaires locaux (Collèges d'Enseignement Secondaire, caisse d'allocations familiales...), de points enfants et jeunes sur les quartiers... ;
- Actions permettant de valoriser la place des enfants et des jeunes dans la cité (conseils de jeunes, conseils municipaux d'enfants, Conseils d'administration junior, comités de quartier).
- Accompagnement d'associations locales au développement de leur projet associatif ;
- Production et information : production d'outils pédagogiques et techniques, centre documentaire.

Pour assurer son activité de formation, l'Union régionale est financée par :

- ✓ Des fonds publics ;
- ✓ Des fonds d'entreprises ou de collectivités en contrepartie de ses prestations de formation.

Facilement accessibles, les bureaux du siège ne sont pas destinés à l'accueil de groupes en formation. Toutefois des temps de suivis individuels peuvent y être organisés dans la salle de réunion ou les bureaux. Un photocopieur et un accès internet ainsi qu'un véhicule de service peuvent, dans le cadre de travaux liés à la formation, être mis à disposition. Il en est de même de l'ensemble des ressources pédagogiques.